

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION  
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
10 mars 2025

PUBLIE LE : 17 MARS 2025

Délibération n°250310-3 : Rapport d'orientation budgétaire 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le trois mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 10 MARS 2025**

**PRESENTS**

<b>AIGREMONT</b>	Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LE PECQ</b>	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
	Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
	Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Arnaud PERICARD, PRESIDENT
	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

<b>AIGREMONT</b>	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
	Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>CHAMBOURCY</b>	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
	Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PECQ</b>	Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE VESINET</b>	Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MAREIL-MARLY</b>	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Pouvoirs** : néant

**Communes non représentées** : Chambourcy – Le Vésinet

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>7</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>9</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	/
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>9</b>

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Benoît BURGAUD, Vice-président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

**VU** le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

**VU** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

**VU** le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

**VU** la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025, annexé à la présente ;

**PREND ACTE** de la tenue du débat qui s'ensuit ;

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **17 MARS 2025**

Transmis en Préfecture et affiché le **17 MARS 2025**

**Christian DUSSART**  
Secrétaire de séance

**Pour extrait conforme**  
  
**Arnaud PERICARD**  
Président du Syndicat Intercommunal

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Benoît BURGAUD, Vice-président

La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).

**I. Le projet de loi de finances 2025**

Le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de **50 milliards d'euros** et de ramener le déficit public à **5,4%** du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des taxes exceptionnelles sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises sont en particulier proposées.

Un effort budgétaire de **2,2 Md€** est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne)<sup>1</sup>.

Le fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité (VM) au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.

Plusieurs mesures ont été introduites au Parlement pour soutenir l'investissement Outre-mer, notamment en Nouvelle-Calédonie.

Pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, les départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

**II. Etat de la Dette**

Le syndicat s'est endetté sur la période 2016-2019 afin de pouvoir financer les travaux de réhabilitation de la piscine. Il porte 5 emprunts dont le nouvel emprunt signé au premier trimestre 2022 auprès de la Caisse d'Épargne afin de refinancer une partie des emprunts court terme pour 2,3 M€.

Un nouvel et 6<sup>ème</sup> emprunt a été contracté à l'automne 2024 afin de financer les travaux de filtration pour 900 k€ auprès de la Banque Postale. Afin de permettre au syndicat de retrouver un fonds de roulement avec la baisse des coûts énergétiques attendus en 2025, le remboursement du Capital ne débutera qu'en 2026. En effet, le contrat est décomposé entre une phase de mobilisation non revolving jusqu'au 2 Octobre 2025 suivie d'une phase de consolidation avec une première échéance en capital au 1er février 2026.

---

<sup>1</sup> [Budget 2025 Projet de loi de finances \(PLF\) | vie-publique.fr](#)

Organisme prêteur	Durée année	Nominal € (2)	Taux intérêt	31/12/2024	31/12/2025
CAISSE EPARGNE	15	330 000,00	1,83%	86 618,69	28 293,58
SOCIETE GENERALE	15	2 300 000,00	1,83%	881 666,79	171 469,04
CREDIT MUTUEL	20	8 000 000,00	1,38%	4 900 000,00	471 070,00
LA BANQUE POSTALE	25	2 500 000,00	1,96%	1 962 541,08	126 732,84
CAISSE EPARGNE	15	2 300 000,00	1,55%	1 763 333,38	182 150,40
LA BANQUE POSTALE	15	900 000,00	3,79%	900 000,00	26 347,40
<b>TOTAL</b>		<b>16 330 000,00</b>		<b>10 494 159,94</b>	<b>1 006 063,26</b>

Cet endettement pèse sur les équilibres financiers de la structure qui doit mobiliser plus de **1,0 M€** de crédits annuellement pour faire face aux échéances des emprunts long terme (0,8 M€ de capital et 0,2 M€ d'intérêts).

Hormis le dernier emprunt contracté dans un contexte de taux élevés, la totalité de la dette dispose de taux fixe plus favorables que les taux actuellement pratiqués.

### III. Grands équilibres 2024

Trois évènements, la crise sanitaire, la crise énergétique, le renforcement obligatoire de la surveillance du bassin de 50m, ont fortement impacté l'établissement et son fonds de roulement.

Pour rappel : entre 2020 et 2022, l'établissement a perdu 1.7 M€ de recettes propres qui n'ont été qu'en partie compensée par l'augmentation de la participation des communes en 2021 (+0.3 M€) et un soutien exceptionnel de l'Etat en 2021 (+0.2 M€).

En 2023, la participation des communes a été à nouveau augmentée de (+0.4 M€) en raison de la forte augmentation des coûts énergétiques (+0,6 M€). Et enfin, l'augmentation de la charge RH (+ 70k€/an) pour renforcer la surveillance du bassin de 50m.

Le projet du budget 2025 a posé les hypothèses suivantes :

- Un objectif cible de recettes propres pour l'établissement de **1 906 k€**, soit une hausse de (+57 k€) vs BP 2024, qui sera en partie portée par une hausse des tarifs de (+/- 3%). L'établissement maintient une cible ambitieuse malgré la fermeture de début d'année et le report des abonnements que cela a induit. Les objectifs fixés en 2024 ont été atteints dans un contexte estival morose (météo très fraîche en Juillet et jeux olympiques).
- Indexation de la participation des communes limité à la revalorisation des valeurs locatives fiscales (+1.7 %), soit une hausse de (+76 k€) ;
- Une baisse du coût des énergies et fluides (Eau-gaz-électricité) vs BP 2024 estimée à (-165 k€) ;
- Maintien d'enveloppes stables pour les autres dépenses courantes de fonctionnement sur le chapitre 011 ;
- Une masse salariale sur le Dôme en hausse de (+6.7 %), soit (+106 k€) vs BP 2024 mais en baisse par rapport au réalisé 2024 (-45 k€). Le budget 2024 était construit sur des hypothèses raisonnables d'absentéisme des agents. L'année 2024 a été exceptionnelle et a vu les dépenses RH augmenter du fait d'un absentéisme significatif notamment au niveau des équipes du bassin. Le syndicat est dans l'obligation de remplacer les agents absents par de l'intérim plus coûteux afin de pouvoir rester ouvert. Le budget 2025 est construit avec des hypothèses plus prudentes afin d'éviter d'importants dépassements de crédits constatés l'an passé. Les économies faites sur le personnel Unilys du fait de postes vacants ont permis d'équilibrer le chapitre en fin d'année.

- Une masse salariale sur Unilys en légère baisse (-0.9 %) vs Budget 2024 pour prendre en compte la suppression d'un poste de catégorie C, non renouvelé à la suite d'un départ à la retraite ;
  - Une augmentation de la provision de 100 k€ pour les contentieux ;
  - Une enveloppe limitée à 150 k€ en investissement pour le programme de gros entretien et réparation (GER) porté principalement par le remplacement des ascenseurs PMR (enveloppe de 50 k€) en vue du passage de la commission de sécurité en Juin ;
  - Un investissement pour Unilys estimé à 17 k€ pour le renouvellement du parc informatique et l'achat de mobilier.
- ⇒ Ce Budget permet de dégager un solde de (+231 k€).

Accusé de réception en préfecture  
07/03/2025 17:20:03  
Date de télétransmission : 17/03/2025  
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Le Budget 2025 s'équilibrerait ainsi :

	ROB 2025		ROB 2025
Energies et fluides	785	GER 2025	150
Charges générales	685	RAR 2024	635
Personnel	2 517	<b>Déficits passés</b>	<b>873</b>
Emprunts	190	Emprunts	819
Autres charges	82	Opérations patrimoniales	47
Amortissements	107	Immo Unilys	17
Charges exceptionnelles	25		
Provision contentieux	103		
<b>Dépenses FCT</b>	<b>4 494</b>	<b>Dépenses INVST</b>	<b>2 541</b>
<b>Total dépenses 2025 = 7 035</b>			
Recettes propres	1 906	FCTVA	66
Refacturations Unilys	804	Amortissements	107
Participation des communes	2 505	RAR 2024	618
Autres recettes	25	Opérations patrimoniales	47
<b>Excédents passés</b>	<b>298</b>	<b>Affectation de résultat</b>	<b>890</b>
<b>Recettes FCT</b>	<b>5 538</b>	<b>Recettes INVST</b>	<b>1 728</b>
<b>Total recettes 2025 = 7 266</b>			
<i>Solde net = 231</i>			

Il est proposé d'isoler sur une nature fléchée sur le chapitre 011 (la M57 ne permet plus l'inscription de dépenses imprévues) ce solde de 231 k€, ou d'augmenter de +50 k€ le GER en investissement et de réduire le disponible à 181 k€.

Après indexation de la part par habitant sur l'évolution des valeurs locatives (+1.7%), la participation des communes se détaille ainsi :

COMMUNES	Population 2022 entrant en vigueur le 1er janvier 2025	PARTICIPATION 2025	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE	Population 2021 entrant en vigueur le 1er janvier 2024	PARTICIPATION 2024
AIGREMONT	1 119	17 037,00 €	- €	17 037,00 €	1 120	16 767,57 €
CHAMBOURCY	5 983	91 094,00 €	- €	91 094,00 €	5 889	88 164,47 €
MAREIL-MARLY	4 105	62 501,00 €	- €	62 501,00 €	3 943	59 030,82 €
MARLY-LE-ROI	17 059	259 733,00 €	- €	259 733,00 €	17 010	254 657,45 €
LE PECQ	16 132	245 619,00 €	- €	245 619,00 €	16 121	241 348,19 €
LE VESINET	16 159	246 030,00 €	- €	246 030,00 €	16 117	241 288,31 €
<b>TOTAL DES 6 COMMUNES</b>	<b>60 557</b>	<b>922 014,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>922 014,00 €</b>	<b>60 200</b>	<b>901 256,81 €</b>
Par habitant		<b>15,23 €</b>				<b>14,97 €</b>
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	46 981	1 583 086,00 €	- €	1 583 086,00 €	46 104	1 527 566,17 €
Par habitant		<b>33,70 €</b>				<b>33,13 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>107 538</b>	<b>2 505 100,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 505 100,00 €</b>	<b>106 304</b>	<b>2 428 822,98 €</b>

Par rapport aux crédits inscrits lors du BP 2024, les principales variations sont les suivantes :

	BP 2024	ROB 2025	2025 vs 2024	
Energies et fluides	950	785	165	17,4%
Charges générales	640	685	-45	7,0%
Personnel	2 456	2 517	61	2,5%
Emprunts	175	190	15	8,6%
Autres charges	66	82	16	24,2%
Amortissements	90	107	17	18,9%
Charges exceptionnelles	23	25	2	8,7%
Provision contentieux	90	103	13	14,4%
<b>Dépenses FCT</b>	<b>4 490</b>	<b>4 494</b>	<b>4</b>	<b>0,1%</b>
Recettes propres	1 850	1 906	56	3,0%
Refacturations Unilys	836	804	-32	-3,8%
Participation des communes	2 429	2 505	76	3,1%
Autres recettes	63	25	-38	-60,3%
<b>Excédents passés</b>	<b>326</b>	<b>298</b>	<b>-28</b>	<b>-8,6%</b>
<b>Recettes FCT</b>	<b>5 504</b>	<b>5 538</b>	<b>34</b>	<b>0,6%</b>

Accusé de réception en préfecture  
103-257801340-20250317-250310-3-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2025  
Date de réception préfecture : 17/03/2025

	BP 2024	ROB 2025	2025 vs 2024	
GER (année N)	231	150	-81	-35,1%
RAR (année N-1)	197	635	438	222,3%
<b>Déficits passés</b>	<b>761</b>	<b>873</b>	<b>112</b>	<b>14,7%</b>
Emprunts	816	819	3	0,4%
Opérations patrimoniales	6	47	41	683,3%
Immo Unilys	14	17	3	21,4%
<b>Dépenses INVST</b>	<b>2 025</b>	<b>2 541</b>	<b>516</b>	<b>25,5%</b>
FACTVA	110	66	-44	-40,0%
Amortissements	90	107	17	18,9%
RAR (année N-1)	92	618	526	571,7%
Opérations patrimoniales	6	47	41	683,3%
<b>Affectation de résultat</b>	<b>866</b>	<b>890</b>	<b>24</b>	<b>2,8%</b>
<b>Recettes INVST</b>	<b>1 164</b>	<b>1 728</b>	<b>564</b>	<b>48,5%</b>

En 2024, les travaux de filtration n'avaient pas été inscrits lors du BP mais courant d'année lors d'une décision modificative.

Les RAR 2024 sont principalement le solde de ces travaux.

#### IV. Prospective 2025-2028

Une mise à jour de la prospective permet de mettre en lumière une situation à l'équilibre si on souhaite maintenir un GER de 500 k€ pour les années suivantes et si la baisse du coût des énergies continue.

	2025	2026	2027	2028	2026 vs 2025	2027 vs 2026	2028 vs 2027
Dépenses FCT	4 201	4 100	4 100	4 100	-2%	0%	0%
Provisions contentieux	103	70	0	0	-32%	-100%	-100%
Charges financières	190	184	165	150	-3%	-10%	-9%
Recettes FCT	5 240	5 345	5 425	5 506	2%	1%	1%
Excédents n-1	298	231	58				
<i>Solde net FCT</i>	<i>1 044</i>	<i>1 222</i>	<i>1 218</i>	<i>1 256</i>			
Dépenses INVST	167	500	500	500	199%	0%	0%
Emprunts	819	881	884	887	8%	0%	0%
RAR	635						
Déficits	873						
Recettes INVST	173	217	122	165	25%	-44%	36%
RAR	618						
Affectation de résultat	890						
<i>Solde net INVST</i>	<i>-813</i>	<i>-1 164</i>	<i>-1 262</i>	<i>-1 222</i>			
Besoin de Financement	231	58	-44	34			

Il est proposé au comité syndical de se prononcer sur ce rapport d'orientation budgétaire.

## SI PISCINE - ROB 2025

### Annexe n°1

#### Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour la Création et la Gestion d'une Piscine (SICGP)

##### 1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat Intercommunal pour la Création et la Gestion d'une Piscine (SICGP) est un Syndicat à Vocation Unique (SIVU) composé de sept communes : Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye Commune Nouvelle et Le Vésinet.

La population totale 2022 du syndicat, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, s'élève à 107 538 habitants (chiffres INSEE).

##### 2) Les compétences exercées par le Syndicat

Il gère le « **DÔME Saint-Germain-en-Laye** ».

En mai 2019, l'établissement réouvre ses portes avec l'inauguration des travaux de réhabilitation-extension débuté en 2016. Ils ont consisté notamment à déplacer partiellement l'espace forme du sous-sol vers le niveau supérieur et à créer sur le solarium actuel un bassin extérieur de 25 mètres.

Le Dôme comprend :

###### A/ Un « **Espace aquatique** »

Construite puis mise en service en 1970, c'est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de 1<sup>ère</sup> catégorie, autorisé à recevoir plus de 1500 personnes. Elle dispose de **3 bassins dont un de 50 mètres**.

Le public est accueilli toute l'année, à l'exception d'une fermeture technique pour vidange des bassins. Au-delà de l'activité classique de natation, diverses activités sont proposées au public, telles que les bébés nageurs, l'aquabiking, l'aquagym, l'apprentissage de la natation dispensée aux écoliers du territoire et l'accueil des centres de loisirs.

B/ Un « **Espace forme** » propose un plateau de musculation, des cours de fitness à thème selon un programme fixé mensuellement.

C/ Un « **Espace bien-être** » qui comprend saunas et hammams

PISCINE - ROB 2024

Annexe n°2

ETAT DE LA DETTE DE 2025 à 2029

Accusé de réception en préfecture  
078-257801340-20250317-250310-3-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2025  
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Type d'emprunt - Numéro de contrat	Type de prêt (court ou long terme..)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat								Capital restant dû €				
		Organisme prêteur	Durée année	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation	Date du premier remboursement	Nominal € (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux intérêt	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029
9329018	LT	CAISSE EPARGNE	15	12/12/2013	20/12/2013	15/01/2014	330 000,00	F	1,83%	86 618,69	60 992,02	34 467,09	7 012,42	-
1301/001	LT	SOCIETE GENERALE	15	13/11/2015	04/01/2016	01/10/2016	2 300 000,00	F	1,83%	881 666,79	728 333,47	575 000,15	421 666,33	268 333,51
1400000000437953/102780059600020031804	LT	CREDIT MUTUEL	20	20/02/2017	30/06/2017	30/06/2017	8 000 000,00	F	1,38%	4 900 000,00	4 500 000,00	4 100 000,00	3 700 000,00	3 300 000,00
MIN523229EUR	LT	LA BANQUE POSTALE	25	10/12/2018	04/04/2019	01/08/2019	2 500 000,00	F	1,96%	1 962 541,08	1 873 623,16	1 782 949,59	1 690 485,71	1 596 196,18
268716G	LT	CAISSE EPARGNE	15	28/03/2022	03/07/2022	03/07/2022	2 300 000,00	F	1,55%	1 763 333,38	1 610 000,06	1 456 666,74	1 303 333,42	1 150 000,10
MIN548640EUR/001	LT	LA BANQUE POSTALE	15	09/09/2024	18/12/2024	01/02/2026	900 000,00	F	3,79%	900 000,00	840 000,00	780 000,00	720 000,00	660 000,00
<b>1641 - Emprunts en euros auprès établissements crédits</b>							<b>16 330 000,00</b>			<b>10 494 159,94</b>	<b>8 772 948,71</b>	<b>7 949 083,57</b>	<b>7 122 497,88</b>	<b>6 314 529,79</b>
<b>TOTAL DETTE</b>							<b>16 330 000,00</b>			<b>10 494 159,94</b>	<b>8 772 948,71</b>	<b>7 949 083,57</b>	<b>7 122 497,88</b>	<b>6 314 529,79</b>